



IGF

INTERGOVERNMENTAL FORUM
on Mining, Minerals, Metals and
Sustainable Development

COVID-19
RESPONSE
SERIES

LES CONSÉQUENCES DE LA COVID-19 POUR L'EMPLOI DANS LE SECTEUR MINIER

Éléments clés pour les responsables politiques

La COVID-19 déclenche des chocs économiques et sanitaires sans précédent partout dans le monde. La pandémie met en évidence les points faibles du marché mondial du travail, jusqu'à [305 millions de travailleurs à temps plein](#) dans tous les secteurs économiques étant confrontés au risque de perdre leur emploi au deuxième trimestre de 2020.

Les sites miniers du monde entier ferment temporairement dans le but de protéger la santé et la sécurité des travailleurs. Les employés sont mis à pied. Les chaînes d'approvisionnement ralentissent ou interrompent complètement la production. On ne saurait sous-estimer les répercussions de cette pandémie sur l'emploi dans le secteur minier, et les gouvernements doivent agir immédiatement pour renforcer la résilience du marché du travail et protéger les moyens de subsistance de leurs communautés.

Les régions rurales et/ou éloignées dépendent davantage de l'exploitation minière à grande échelle. L'exploitation minière à grande échelle a un poids plus important dans les régions rurales et/ou éloignées, où les autres grands secteurs économiques sont souvent rares ou insuffisamment développés. L'exploitation minière joue par conséquent un rôle essentiel pour les communautés riveraines en tant que principal (sinon unique) créateur d'emplois et fournisseur de services sociaux essentiels.

L'exploitation minière à grande échelle apporte des revenus et des perspectives économiques aux pays d'accueil. Les activités minières créent des emplois indirects et induits ainsi que des possibilités commerciales pour les économies locales et nationales, qui peuvent contribuer jusqu'à 15 % du revenu national d'un pays.

QUE DOIVENT FAIRE LES GOUVERNEMENTS ET LES ENTREPRISES MINIÈRES ?

SOUTIEN : PASSER DE MESURES GÉNÉRALES À UN SOUTIEN CIBLÉ

Des mesures d'aide efficaces à long terme doivent être adaptées aux réalités de la situation de l'emploi dans le secteur minier.

- Tout soutien gouvernemental à court terme lié à la COVID-19 fourni aux entreprises minières, aux entrepreneurs ou aux fournisseurs doit être assorti de conditions relatives au maintien des emplois et des salaires tout au long de la pandémie.
- Le personnel non permanent tel que les travailleurs temporaires, contractuels et migrants doivent être inclus dans les régimes de rémunération et de protection sociale, et leurs contrats doivent prévoir une sécurité accrue face aux crises imprévues.
- Les normes de santé et de sécurité doivent être appliquées de façon uniforme de manière à protéger tous les travailleurs, dans toutes les entreprises minières et toutes les juridictions.
- Le dialogue social (notamment avec les syndicats) doit être officialisé afin d'assurer la surveillance des conditions de travail à l'avenir.



RELANCE : REPRISSE DES ACTIVITÉS HABITUELLES, SANS POUR AUTANT REPRENDRE COMME AVANT

Lorsque la reprise économique mondiale s'amorcera, le secteur minier ne pourra pas retrouver son fonctionnement d'avant. De nouveaux protocoles permanents en matière de santé et de sécurité doivent être établis.

- Réaménager les lieux de travail, qu'il s'agisse des bureaux ou des mines pour les rendre plus spacieux et plus flexibles de manière à limiter le risque de propagation des maladies, tout en augmentant les investissements dans les équipements et les technologies de protection.
- Renforcer les cadres réglementaires et assurer l'uniformité des règlements sur la sécurité des mines grâce à une application et des inspections sur le terrain plus rigoureuses.
- Veiller à ce que les mesures s'étendent aux communautés riveraines afin de prévenir toute contamination future provenant de sources extérieures.

RÉSILIENCE : ÉVITER LA RÉPÉTITION INÉVITABLE DES ÉVÉNEMENTS TYPE CYGNE NOIR DANS LE FUTUR

Les réponses politiques doivent fournir des mécanismes solides pour bâtir une main-d'œuvre résiliente en prévision d'événements futurs semblables, en veillant à ce que les travailleurs à faible revenu et les travailleurs vulnérables actuellement couverts par les mesures de relance ne restent pas tout aussi vulnérables, sans emploi ou dans la pauvreté, une fois les mesures temporaires levées.

- Recycler et perfectionner les travailleurs contraints de quitter le marché du travail minier du fait de la COVID-19 afin de faciliter leur transition vers d'autres secteurs.
- Utiliser les fonds de solidarité des entreprises après la crise pour offrir des formations dans les communautés.
- Effectuer une analyse des risques du marché du travail minier par profession pour prévoir l'aide à l'emploi.
- Repenser les politiques de responsabilité sociale des entreprises et établir des instruments d'investissement à impact social.
- Augmenter les investissements en recherche et développement afin de doter les entreprises locales de solutions numériques.

Les gouvernements et les entreprises minières doivent également collaborer de manière à **renforcer les chaînes d'approvisionnement**.

Les chaînes d'approvisionnement mondiales perturbées reprendront à des échelles et à des moments différents, ce qui obligera le secteur minier à trouver des moyens de garantir l'accès à des approvisionnements essentiels pour une production ininterrompue.

- Les gouvernements doivent fournir des mesures de soutien visant à renforcer la base industrielle et permettre aux entreprises locales de s'approprier une plus grande partie des marchés d'approvisionnement minier.
- Des instruments financiers durables doivent être conçus de manière à favoriser et à soutenir la croissance des entreprises locales.
- Repenser et coordonner les stratégies de contenu local dans tous les secteurs.
- Développer des chaînes de valeur régionales stratégiques de manière à réduire les risques et la dépendance vis-à-vis d'un nombre restreint de marchés émergents.

© 2020 International Institute for Sustainable Development

Juin 2020

Écrit par Isabelle Ramdoo

Pour plus d'informations, veuillez contacter :

220 Laurier Avenue West, Suite 1100
Ottawa, Ontario Canada K1P 5Z9
Email: Secretariat@IGFMining.org



IGF

IGFMining.org
[@IGFMining](https://twitter.com/IGFMining)

Secrétariat hébergé par



Secrétariat financé par

